

ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Dénomination du produit:  
Clartan Valeurs

Identifiant d'entité juridique:  
2221000KWHNDLANR7Q61

## Environmental and/or social characteristics

**Sustainable investment** means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not lay down a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

**Did this financial product have a sustainable investment objective?** *[tick and fill in as relevant, the percentage figure represents the minimum commitment to sustainable investments]*

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Yes</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>No</b>
<input type="checkbox"/> It made <b>sustainable investments with an environmental objective:</b> ____% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</li> <li><input type="checkbox"/> in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</li> </ul> <input type="checkbox"/> It made <b>sustainable investments with a social objective:</b> ____%	<input type="checkbox"/> It <b>promoted Environmental/Social (E/S) characteristics</b> and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ____% of sustainable investments <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</li> <li><input type="checkbox"/> with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy</li> <li><input type="checkbox"/> with a social objective</li> </ul> <input type="checkbox"/> It promoted E/S characteristics, but <b>did not make any sustainable investments</b>



## To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par Clartan Valeurs (le « **Compartiment** ») reposent sur trois piliers en matière d'investissement : **l'exclusion** de certains secteurs d'activités et de comportements via l'analyse de controverses dont peuvent faire l'objet certaines sociétés détenues en portefeuille, une approche « **best in class** » visant à investir dans des entreprises et des états qui se démarquent par leur bon niveau de prise en compte des critères extra-financiers par rapport à leurs pairs et enfin une démarche d'**actionnariat actif**.

**1) L'exclusion** s'applique uniquement aux investissements du Compartiment dans des actions de sociétés cotées et dans des obligations d'entreprises.

### *Exclusions sectorielles :*

**Toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants est écartée du champ d'investissement :**

- Tabac
- Jeux de hasard et d'argent
- Pornographie
- Armes non conventionnelles
- Cannabis non thérapeutique

### *Exclusions comportementales :*

En s'appuyant à la fois sur la recherche d'Ethos et sur le travail d'analyse interne, les controverses auxquelles les sociétés peuvent être sujettes sont classifiées en 5 niveaux qualitatifs de gravité. Toute société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé sera scrutée systématiquement par le comité ESG de Clartan Associés et le cas échéant exclue (tout maintien devant être dûment justifié). **Le portefeuille fin 2022 ne comporte aucune société faisant l'objet d'une controverse de niveau le plus élevé.**

## **2) L'inclusion (ou approche Best-in Class)**

Clartan Associés a choisi de concentrer les investissements du Compartiment sur les entreprises et les états les plus performants de leur secteur d'un point de vue ESG. En s'appuyant sur la méthodologie d'Ethos, les entreprises font l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+, B- et C). Les états font également l'objet d'un rating ESG (A+, A-, B+ et B-). **Clartan Associés s'engage à ce que 50 % de l'actif net du Compartiment soit investi en actions de sociétés cotées et en obligations notées dans les meilleures catégories de notation (ratings meilleurs ou égaux à B+).**

### 3) L'actionnariat actif

Dans le cadre du vote aux assemblées générales, Clartan Associés a pour objectif de **voter au minimum sur 50% des encours en actions** détenues par le Compartiment.

Aussi, Clartan Associés s'engage à **établir un dialogue** sur les thématiques ESG avec les sociétés au cours des rencontres individuelles avec le management.

Le Compartiment n'a **pas d'indice de référence** désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

#### ● *How did the sustainability indicators perform?*

Clartan Valeurs	% Actif Net fin 2022	Objectif
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	83,0%	>50%
ACTIONS NOTEES B- OPCVM et LIQUIDITES	14,4% 2,6%	<50%

#### ● *...and compared to previous periods?*

Non applicable (2022 est la première année de production de ce rapport périodique).

#### ● *What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »).

#### ● *How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

#### — *How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?*

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.

— — Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:

Néant. Le Compartiment n'entend pas réaliser d'investissements durables au sens du règlement SFDR.

*[Include a statement for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]*

*The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.*

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the Union criteria for environmentally sustainable economic activities.

*Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.*



### How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Le Compartiment prend en considération les principales incidences négatives (« PAI » - Principal Adverse Impact) sur les facteurs de durabilité, à travers l'analyse de durabilité effectuée par Ethos.

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 14 PAI applicables aux investissements dans des entreprises :

Principales incidences négatives	Considérations par le Compartiment
1. Émissions de GES	Ces PAI sont prises en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG) et les indicateurs relatifs à l'environnement que le compartiment entend suivre (cf. liste ci-dessous).
2. Empreinte carbone	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Le Compartiment tient à jour en fin d'année la liste des sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Cette PAI n'est pas prise en compte à ce stade.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales et le Compartiment entend faire un suivi des émetteurs s'étant dotés d'une politique de biodiversité.
8. Rejets dans l'eau	Cette PAI est prise en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG) ainsi qu'au travers des exclusions comportementales.
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions comportementales.
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Ces PAI sont prises en compte au travers des exclusions comportementales.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ces PAI sont prises en compte lors de l'analyse ESG (rating ESG).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Cette PAI est prise en compte au travers des exclusions sectorielles (toute entreprise réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur des armes non conventionnelles est écartée du champ d'investissement).

Le tableau ci-dessous résume la prise en considération actuelle par le Compartiment des 2 PAI applicables aux émetteurs souverains :

<b>Principales incidences négatives</b>	<b>Considérations par le Compartiment</b>
15. Intensité de GES	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Cette PAI est prise en compte à travers l'analyse ESG (rating ESG)

Des informations additionnelles sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans ce rapport annuel, à travers le suivi d'indicateurs pour les émetteurs détenus au sein du portefeuille du Compartiment :

Indicateur	2022	Unité	Taux de couverture indicateur
<b>Emissions de Gaz à Effet de Serre</b>			
GES Scope 1	23	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	98%
GES Scope 2	6	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
Emissions de GES totales (Scope 1+2)	29	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
GES Scope 3	308	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	97%
GES Scope 1+2+3	337	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	96%
Intensité GES Scope 1 par ventes	73	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	98%
Intensité GES Scope 2 par ventes	20	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	97%
Intensité GES par ventes	94	<i>en milliers de tonnes metriques par million de CA (EUR)</i>	97%
Intensité GES par employé	82	<i>en milliers de tonnes metriques par employé</i>	97%
<b>Consommation d'énergie</b>			
Consommation d'énergie totale	124	<i>en milliers de MWh</i>	100%
Energie renouvelable utilisée	40	<i>en milliers de MWh</i>	90%
Part de consommation d'énergie non renouvelable	72%		90%
Intensité énergétique par vente	393	<i>en MWh par million de CA (EUR)</i>	100%
<b>Eau</b>			
Retrait d'eau totale	3 907	<i>en milliers de metres cubes</i>	74%
Intensité d'eau par ventes	16 573	<i>en mètres cubes par million de CA (EUR)</i>	66%

## Dechets

Total déchets	3	<i>en milliers de tonnes metriques</i>	92%
Déchets générés par ventes	25	<i>en milliers de tonnes metriques par millions de CA (EUR)</i>	92%

<b>Politique de biodiversité</b>	82%	<i>% des entreprises qui ont fixé des objectifs</i>	100%
----------------------------------	-----	---	------

## Gouvernance

Taille du conseil d'administration	12,7		100%
% de directeurs non executifs au conseil	91%		100%
% de directeurs infépendants	69%		100%
% de femmes au conseil	41%		100%
% de femmes cadres dirigeantes	24%		97%
Age moyen des administrateurs	60		94%
Fourchette d'âge des administrateurs du conseil	26		94%
Nombre de réunions du conseil par an	10		99%
Taux de participation moyen	96%		98%
% d'indépendants dans le comité d'audit	83%		100%
% d'indépendants dans le comité de nomination	86%		98%

Positions portefeuille 30 12 2022

Dernières données annuelles disponibles au 17/3/23 : 2021



## What were the top investments of this financial product?

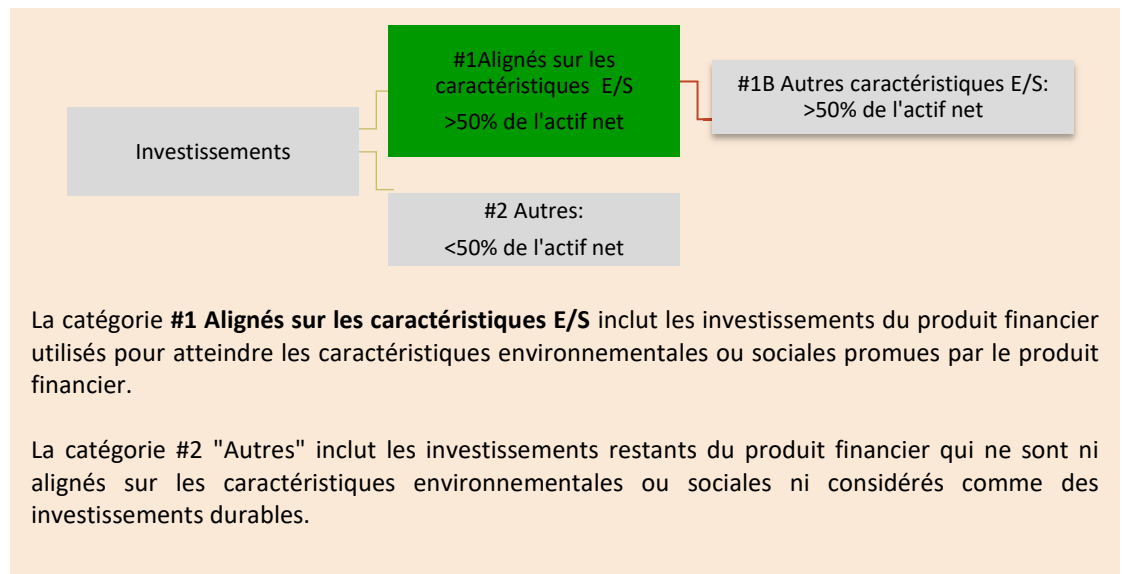
Action Top 10	Secteur	% Actif Net fin 2022	Pays
BNP Paribas	Sociétés Financières	4,8%	France
Sanofi	Santé	4,5%	France
Shell	Energie	3,8%	Royaume-Uni
Allianz	Sociétés Financières	3,8%	Allemagne
Stellantis	Consommation discrétionnaire	3,8%	Pays-Bas
Novartis	Santé	3,6%	Suisse
Publicis	Consommation discrétionnaire	3,6%	France
Airbus	Industries	3,5%	France
Totalenergies	Energie	3,4%	France
AstraZeneca	Santé	3,4%	Royaume-Uni

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: **2022**



## What was the proportion of sustainability-related investments?

### ● What was the asset allocation?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 "Autres"** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Clartan Valeurs	% Actif Net fin 2022	Allocation
ACTIONS ET OBLIGATIONS NOTEES A+ / A- / B+	83,0%	<b>#1B Autres caractéristiques E/S</b>
ACTIONS NOTEES B- OPCVM et LIQUIDITES	14,4% 2,6%	<b>#2 Autres</b>

**Asset allocation** describes the share of investments in specific assets.

*[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852*

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflects the "greenness" of investee companies today.

- **capital expenditure** (CapEx) shows the green investments made by investee companies, relevant for a transition to a green economy.

- **operational expenditure** (OpEx) reflects the green operational activities of investee companies.



● **In which economic sectors were the investments made?**

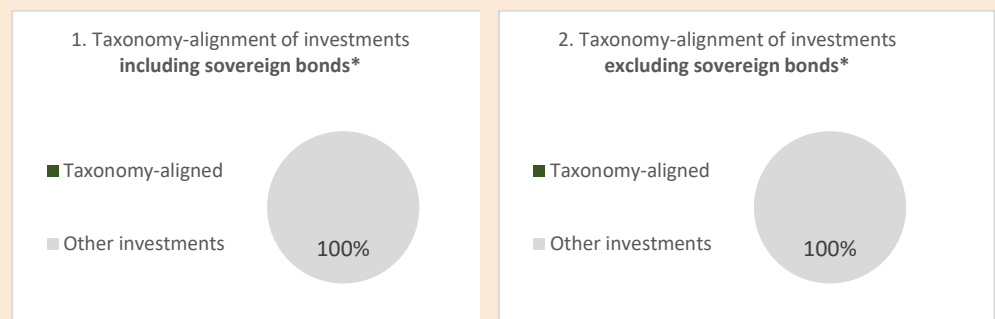
<b>Composition du fonds</b>	<b>% Actif Net fin 2022</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>89,0%</b>
Industries	17,3%
Sociétés Financières	17,2%
Consommation discrétionnaire	17,0%
Santé	14,5%
Energie	10,8%
Consommation de base	4,8%
Services aux collectivités	2,8%
Matériaux de base	1,6%
Technologie	1,5%
Télécommunications	1,4%
<b>OPCVM</b>	<b>0,5%</b>
<b>OBLIGATIONS SOUVERAINES</b>	<b>8,5%</b>
<b>INVESTMENT GRADE</b>	
<b>LIQUIDITES</b>	<b>2,0%</b>



**To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?**

Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

**Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



**\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.**

[include note only for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852]

[include note for the financial products referred to in Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852 that invest in environmental economic activities that are not environmentally sustainable economic activities]



are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

- **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**  
Le Compartiment n'a pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, telles que définies par la Taxinomie de l'UE.
- **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Non applicable.



**What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?**

Non applicable car (



**What was the share of socially sustainable investments?**

Non applicable car le Compartiment ne s'engage pas à investir une part minimale de ses actifs nets dans des investissements durables sur le plan social.



**What investments were included under "other", what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?**

Dans la catégorie «#2 Autres» figurent à fin 2022 :

- à hauteur de 14,4% de l'actif net : des actions dont le rating Ethos est B- et respectant au minimum les exclusions sectorielles et comportementales décrites ci-dessus,
- à hauteur de 0,5% un investissement dans l'OPCVM Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap (dont le rapport périodique décrivant les exigences environnementales et sociales est disponible) et à hauteur de 2% des liquidités (sans garantie environnementale / sociale).



**What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?**

Le Compartiment a mis en place une politique contraignante d'exclusions sectorielles et comportementales, qui s'applique à 100% des investissements en actions et obligations de sociétés, ainsi qu'une exigence d'au minimum 50% de l'actif net en actions et obligations les mieux notées par Ethos. La part de l'actif net investi en actions et obligations dans les meilleurs ratings du secteur (A+, A-, B+) est publiée mensuellement sur le site internet et sur le reporting mensuel de Clartan Associés.

Par ailleurs, un rapport de vote est publié périodiquement (<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>).



### How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

*Non applicable*

- **How does the reference benchmark differ from a broad market index?**

*Non applicable*

- **How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?**

*Non applicable*

- **How did this financial product perform compared with the reference benchmark?**

*Non applicable*

- **How did this financial product perform compared with the broad market index?**

*Non applicable*

*[include note for financial products where an index has been designated as a reference benchmark for the purpose of attaining the environmental or social characteristics promoted by the financial product]*

**Reference benchmarks** are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.